

**GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE**

**POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER**

<b>QUEL TITRE ?</b>	<b>2</b>
LE REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP).....	2
RESUME DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION .....	2
<i>Intitulé</i> .....	2
<i>Niveau et/ou domaine d'activité</i> .....	2
<i>Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis</i> .....	2
<i>Base légale</i> .....	6
<b>A QUI S'ADRESSE CETTE PROCEDURE ?</b>	<b>6</b>
<b>LES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE.</b>	<b>7</b>
ETAPE 1 : RENDEZ-VOUS D'INFORMATION.....	7
ETAPE 2 : DEPOT DE DOSSIER DE CANDIDATURE .....	7
ETAPE 3 : RECEPTION DE L'AVIS DE RECEVABILITE .....	7
ETAPE 4 : SOUTENANCE DU DOSSIER DEVANT UN JURY DE VAE .....	7
<b>LE DOSSIER DE SOUTENANCE</b>	<b>8</b>
Grand projet phase analyse.....	8
Grand projet phase conception.....	8
Grand projet phase jury .....	9
Grand projet phase conception.....	9
Rapports de veille et d'activité professionnelle .....	9
<b>LA SOUTENANCE</b>	<b>9</b>
<b>VALIDATION PARTIELLE</b>	<b>10</b>
<b>LES FRAIS DE SOUTENANCE</b>	<b>11</b>
<b>TAUX DE REUSSITE DES PROMOTIONS PRECEDENTES</b>	<b>11</b>
<b>LIVRET N°1 : DEMANDE DE RECEVABILITÉ</b>	<b>12</b>
<b>LIVRET N°2 : ACTIVITES</b>	<b>17</b>
<b>FORMULAIRE DESCRIPTIF DE L'EXPERIENCE SALARIEE/NON SALARIEE/BENEVOLE</b>	<b>21</b>
<b>LISTE DES DOCUMENTS ET DES JUSTIFICATIFS JOINTS A VOTRE DEMANDE</b>	<b>23</b>

## Quel titre ?

Cette procédure porte sur l'obtention du titre d'architecte d'intérieure- designer NSF 233 certifié au niveau 7 du répertoire national des compétences professionnelles .....

Il peut être retrouvé sur le site de France Compétences :

.....

Dont voici un extrait de la fiche répertoire.

### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Le RNCP est le Répertoire National de la Certification Professionnelle. Il permet de répertorier toutes les formations et titres certifiés par France Compétence (Commission Nationale de la certification Professionnelle). Il contient les fiches descriptives de chaque formation contenant le détail des compétences acquises et des métiers pouvant être exercés avec cette certification ayant valeur nationale accessible par la voie de la formation initiale ou continue.

Il recense les diplômes et les titres à finalité professionnelle.

### Résumé descriptif de la certification

#### Intitulé

Architecte d'intérieur-designer

#### Autorité responsable de la certification Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Ecole Supérieure des Arts Modernes

Directeur ESAM DESIGN

#### Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 7

Convention(s) :

Code(s) NSF : 233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le rôle premier de l'architecte d'intérieur - designer est de concevoir de nouveaux espaces dans le cadre du bâti existant. Loin d'un simple habillage de surface, son intervention l'amène à interroger et redéfinir l'existant et à en redistribuer les volumes, ce qui peut conduire à des reprises en sous-œuvre. Souvent en aval ou

conjointement à l'architecte, il contribue ainsi à adapter au mieux un lieu à ses utilisateurs et à leurs besoins, à l'ancrer dans le présent tout en le préparant à son devenir.

Il est également en mesure de concevoir les objets liés à l'aménagement d'un espace donné et à ses fonctions (mobilier, accessoires, éclairages). Il a donc une vision globale du projet. Ce qui fait de lui un acteur de la création architecturale contemporaine et un témoin des évolutions de la société.

**Les activités visées par le titre sont les suivantes :**

- ✓ Analyser le projet et construire le programme
- ✓ Création et conception de nouveaux objets, espaces et cadres de vie
- ✓ Maîtrise d'œuvre, direction de la construction et de la fabrication
- ✓ Gestion de l'activité

**Les compétences ou capacités attestées sont :**

**Analyse du projet d'architecture intérieure/de design et construction de son programme**

Déterminer les potentialités d'un espace  
Étudier la demande du commanditaire et le cadre de développement du projet  
Étudier les besoins des usagers du projet  
Élargir le cadre du projet et étudier ses enjeux environnementaux, sociaux et culturels

**Création de nouveaux objets, espaces et cadres de vie en architecture intérieure et en design**

Élaborer un concept d'architecture intérieur ou de design innovant  
Expérimenter le concept qui sera la base du travail de développement du projet  
Transformer le concept en avant-projet simplifié répondant aux enjeux initiaux et à même d'être retenu par le maître d'ouvrage/client  
Viabiliser le projet en produisant un avant-projet définitif  
Démontrer sa faisabilité technique et économique dans le cadre imparti par le client/maître d'ouvrage  
Présenter le projet au maître d'ouvrage/client, son unicité, sa pertinence et l'originalité de la réponse aux enjeux, besoins, demandes et cadre définis au cours du développement :  
Développer un style personnel dans l'expression du projet

**Maîtrise d'œuvre, direction de la construction du projet d'architecture intérieure et de la fabrication du projet de design**

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE  
POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER

Choisir au mieux des intérêts du maître d'ouvrage/client et du projet les prestataires, entreprises et artisans qui vont participer au chantier, à la fabrication ou au prototypage

Organiser et superviser le chantier ou la fabrication

Garantir au maître d'ouvrage la bonne réalisation et la conformité des travaux au projet défini

Accompagner le maître d'ouvrage jusqu'à la réception finale des travaux et aux règlements d'après-chantier

**Gestion de l'activité d'architecte intérieur/designer**

Organiser une veille professionnelle

Développer ses capacités d'innovation

Gérer une équipe

Développer son réseau professionnel

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :**

- ✓ L'architecture commercial
- ✓ L'événementiel
- ✓ L'espace planning et l'aménagement de bureaux
- ✓ Le secteur résidentiel
- ✓ Le secteur des collectivités
- ✓ L'hôtellerie, la restauration et les secteurs d'activité liés au tourisme
- ✓ Le design produit

**Métiers :**

- ✓ Architecte d'intérieur/designer(euse) indépendant(e) ou Manager(euse) d'agence
- ✓ Responsable d'agence d'architecture intérieure ou de design
- ✓ Responsable du département architecture intérieure dans un cabinet d'architecture
- ✓ Chef(fe) de projet en agence de design ou d'architecture intérieure
- ✓ Architecte d'intérieur dans le service architecture commerciale d'une agence de communication
- ✓ Architecte d'intérieur/designer(euse) au sein du service « Visual merchandising » d'une marque ou d'une chaîne

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

- ✓ F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

**Accessible en Polynésie Française : NON**

**Liens avec d'autres certifications, Accords européens ou internationaux : NON**

### Base légale

#### Référence du décret général :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

#### Référence arrêté création (ou date 1<sup>er</sup> arrêté enregistré) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2009.

Arrêté du 25/02/2016 publié au J.O. le 17/03/2016, portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur/designer" avec effet au 16/06/2015 jusqu'au 17/03/2019.

#### Historique de la certification :

Certification précédente : [ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER](#)

### A qui s'adresse cette procédure ?

Toute personne ayant exercé en France pendant une durée totale cumulée d'un an l'ensemble des activités décrites dans la fiche répertoire ci-dessus. Ces activités ont pu être exercées au titre de salarié, de non salarié ou de bénévole.

Les périodes de formation initiale ou continue ainsi que les périodes de stage et de formation en milieu professionnel ne sont pas prises en compte.

### Les différentes étapes de la procédure.

4 étapes ponctuent cette procédure :

#### Etape 1 :

**Du 15 octobre au 1er mars de chaque année** : rendez-vous d'information avec un membre de la direction ou de l'équipe pédagogique de l'Esam design. Le candidat y expose son projet, son parcours et sa motivation.

## Etape 2 :

**Avant le 17 mars** le candidat dépose ou envoie à l'organisme le dossier de recevabilité de sa demande.

Ce dossier comprend :

- ✓ Un curriculum vitae et un dossier de références présentant les projets sur lesquels le candidat a travaillé.
- ✓ Les justificatifs de son exercice professionnel pendant une durée cumulée de 1 an en France : bulletins de salaires, ou certificats de travail, ou extrait kbis de société, ou justificatif du paiement de la taxe professionnelle, ou certificat d'assurance de responsabilité civile de maître d'œuvre ou déclaration accompagné de facturation en tant qu'auto-entrepreneur.
- ✓ Son parcours de formation et les justificatifs de ses diplômes, certificats ou évaluation obtenus.
- ✓ Une lettre de motivation exposant les motifs de la demande de VAE pour ce titre.
- ✓ Un engagement sur l'honneur de ne pas déposer plus de 2 autres demandes de VAE autre que celle susmentionnée pour l'année civile en cours.

## Etape 3 :

**Réception de l'avis de recevabilité du dossier et de sa présentation devant la commission de VAE avant le 10 Avril.**

Si l'Esam design venait à rendre un avis défavorable, elle doit l'argumenter par écrit auprès du candidat.

## Etape 4 :

**Soutenance du dossier devant un jury de VAE.**

Cette soutenance est programmée pendant la première quinzaine de Juin.

Pour l'année 2022 la date est arrêtée au **Lundi 30 mai 2022.**

### Le dossier de soutenance

Outre le dossier de recevabilité, le candidat constitue un deuxième dossier de VAE proprement dit.

Ce dossier comprend :

- ✓ un descriptif des activités menées et des responsabilités confiées au sein de ces activités
- ✓ un dossier exhaustif de ses projets de références
- ✓ un bilan des compétences et savoirs acquis

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE  
POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER

- ✓ Au moins deux projets complets, correspondant au secteur d'activité couvert par le titre et d'un certain niveau de complexité.

Les candidats peuvent demander une **assistance méthodologique** en centre pour réaliser leur dossier, en fonction des disponibilités de l'école. Les modalités peuvent être adaptées suivant le nombre de candidats. Cette assistance est facultative.

Les dossiers qualifiés de « complets », afin de valider l'intégralité des compétences requises, devront comprendre :

**Grand projet phase analyse**

- ✓ Diagnostic architectural de l'existant
- ✓ Analyse du site du projet et de son contexte urbain ou territorial
- ✓ Étude du cadre réglementaire de l'intervention (CCAP, PLU, classification ERP, normes environnementales)
- ✓ Rédaction du cahier des charges
- ✓ Étude du positionnement économique du projet
- ✓ Étude des conditions de faisabilité
- ✓ Enquête d'usage auprès des acteurs et usagers du projet
- ✓ Analyse documentaire
- ✓ Mémoire de projet : partie analyse du projet
- ✓ Étude chronotopique
- ✓ Étude des flux
- ✓ Programme du projet
- ✓ Organigramme du projet

**Grand projet phase conception**

- ✓ Analyse de références et études de cas
- ✓ Contrôle méthodologique en tutorat de projet
- ✓ Notes d'intention
- ✓ Modèles et schémas conceptuels
- ✓ Dossiers de recherche
- ✓ Études de zoning
- ✓ Maquettes d'étude
- ✓ Conception d'un APS
- ✓ Conception d'un APD
- ✓ Mise en situation de présentation client/maître d'ouvrage devant un jury
- ✓ Composition des planches et installation de la présentation du projet au jury

### Grand projet phase maitrise d'oeuvr

- ✓ Production de documents types destinés aux entreprises (simulation DCE)
- ✓ Pratique de l'appel d'offre
- ✓ CCAP, DCE et devis fournis dans le cadre d'une VAE
- ✓ Prototypage de projet en design avec partenariat artisan/entreprise
- ✓ CCTP, DGPF et plannings fournis dans le cadre d'une VAE
- ✓ PV de chantier et attestations d'assurance fournis dans le cadre d'une VAE
- ✓ PV de chantier et attestations d'assurance fournis dans le cadre d'une VAE

### Rapports de veille et d'activité professionnelle

- ✓ Dossier de recherche
- ✓ Dans le cadre d'une VAE, portfolio professionnel de projets
- ✓ Dans le cadre d'une VAE, rapport d'activité et formations complémentaires éventuellement suivies
- ✓ Dans le cadre d'une VAE, fiches de postes occupés

### La soutenance

#### Le lieu

L'Esam design ne dispose que d'un seul centre de certification :

17 Rue Jacquemont 75017 Paris ou les lieux qui en constituent ses annexes.

#### Le jury

Le dossier est présenté devant un jury composé de 3 professionnel(le)s extérieur(e)s à l'école et d'un membre de l'équipe pédagogique.

Au sein cette équipe, un équilibre entre employeurs et employés et entre hommes et femmes est assuré. (Il est à noter que les membres de l'équipe pédagogique de l'Esam design sont tous des professionnels en exercice).

Lorsque des personnes ayant appartenues à l'entreprise ou à l'organisme où le candidat exerce son activité, ou ayant accompagné le candidat dans sa démarche, sont membres de ce jury, elles ne peuvent participer à ses délibérations concernant le candidat concerné.

#### La soutenance

L'entretien dure au minimum une heure. Le candidat expose son parcours, sa démarche, son engagement créatif et professionnel et présente de manière structurée et formelle les projets choisis pour constituer son dossier. Le jury examine les documents et évalue les acquis de l'expérience en regard des compétences



requisés telles qu'elles sont décrites dans le référentiel d'activités et de compétences enregistré au RNCP et selon des critères d'évaluation identiques.

### **La délibération**

Suite à l'entretien et après délibération, le jury peut attribuer le titre, procéder à une validation partielle ou ne valider aucune compétence. Il énonce le résultat à l'oral après la délibération et adresse ensuite une confirmation écrite du résultat sous 8 jours.

Le jury de VAE se réunit une fois par an.

Le jury est souverain.

### **Validation partielle**

A défaut, le jury peut valider l'expérience du candidat pour une partie des connaissances, aptitudes et compétences exigées pour l'obtention du certificat.

En cas de validation partielle, le jury se doit d'informer le candidat sur la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire et de formuler des préconisations sur les modalités d'obtention desdites compétences (orientation professionnelle, formation complémentaire, etc.). Le président du jury remet un rapport détaillé à la direction de l'école. Par ailleurs, toute validation partielle donne lieu à la délivrance d'une attestation.

Cette validation partielle est acquise définitivement.

Le candidat souhaitant compléter ses compétences et en apporter la preuve de nouveau au jury pourra alors bénéficier de l'assistance méthodologique à la formalisation de son dossier.

Le candidat devra repasser devant le jury de VAE qui se réunit une fois par an pendant la première quinzaine de juin.

Une demande de soutenance sur ces aptitudes partielles devra être déposée ou envoyée à l'Esam Design par recommandé avant le 30 mars de chaque année.

Le jury jugera de l'acquisition de ces compétences, connaissances et aptitudes complémentaires suivant les mêmes critères d'évaluation qu'à la session initiale et décidera alors de l'attribution du titre.

Chaque candidat ne peut disposer que d'une seule session complémentaire afin de valider l'intégralité des compétences. Aucun autre délai ne sera accordé.

Il est rappelé que la durée de validité des décisions prises par le jury de VAE est définitive.

### **La remise des diplômes :**

Comme pour les jeunes diplômés de la formation initiale, les candidats reçus au diplôme par le biais de la procédure de VAE, reçoivent leur certificat à l'occasion de la cérémonie de remise programmée dans un délai de 20 jours après la soutenance.

### Les frais de soutenance

La préparation du jury, les séances de conseil et la réunion du jury ont un coût.

Une distinction est faite entre les anciens élèves imprégnés de l'ambiance de l'école dont nous possédons des éléments du dossier scolaire et qui n'ont pas pu bénéficier de la certification du titre et les professionnels extérieurs.

La préparation du jury, les séances de conseil et la réunion du jury ont un coût qui peut être pris en charge dans le cadre du CPF.

#### **Pour la session de juin 2021**

Les frais de soutenance de VAE s'élèvent à 350 euros pour un ancien élève de l'Esam design.

Les frais de soutenance pour un professionnel non issu de l'école s'élèvent à 700 euros

En cas de validation partielle, le candidat sera exonéré des frais de soutenance du 2<sup>ème</sup> passage pendant 5 ans.

ESAM design étant régie par la loi Astier, elle n'est pas assujettie à la TVA.

### Taux de réussite des promotions précédentes

2018 : 33% des candidats ont obtenu leur VAE.

2019 : 60% des candidats ont obtenu leur VAE.

2020 : 100% des candidats ont obtenu leur VAE.

2021 : 75% des candidats ont obtenu leur VAE;

## LIVRET N°1

## DE DEMANDE DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE D'OBTENTION DU DIPLOME DE VAE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER

DEMANDE DE DIPLOME OU DE TITRE DELIVRÉ PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE AU NOM  
D'UN MINISTERE

LIVRET DE RECEVABILITE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

Intitulé complet du diplôme : Architecte d'intérieur-designer niveau 7 du RNCP .

Délivré par l'ESAM Design. Arrêté du .....

Ce livret est à adresser à l'ESAM design avec les documents demandés avant le 31 mars de chaque année.

L'ESAM design statue sur la recevabilité et envoie sa réponse au plus tard le 10 avril de l'année en cours.

### RUBRIQUE N°1 : Informations vous concernant

Titre :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Nom de naissance :	.....
Nom d'épouse :	.....
Premier prénom :	.....
Autres prénoms :	.....
Adresse :	.....
Code Postal :	.....
Ville :	.....
Pays de résidence :	.....
Tél. domicile :	.....
Tél. travail :	.....
Tél. mobile :	.....
Date de naissance:	.....

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE  
POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER

Nationalité :	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Ressortissant européen <input type="checkbox"/> Autre : .....
Département de naissance :	.....
pays de naissance :	.....

**RUBRIQUE N°2 : Votre parcours professionnel**

Dernier emploi occupé ou dernière fonction :	.....
Votre situation actuelle :	.....
Exercez-vous une activité de bénévole dans une association, un syndicat?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Vous êtes actuellement:	<input type="checkbox"/> En situation d'emploi <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Intérim <input type="checkbox"/> Travailleur indépendant <input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Militaire <input type="checkbox"/> contrat aidé ou contrat en alternance <input type="checkbox"/> En situation d'inactivité <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi
Inscrit(e) à Pôle Emploi :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Si oui, depuis:	<input type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 1 an à 2 ans <input type="checkbox"/> 2 ans à 3 ans <input type="checkbox"/> 3 ans ou plus
Etes-vous indemnisé au titre de l'assurance chômage (ARE)?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Etes-vous allocataire du RSA ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE  
POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER

Etes-vous allocataire d'autres minima sociaux que le RSA? (ASS, API, AI, veuvage, AAH...):	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Etes-vous reconnu travailleur handicapé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**RUBRIQUE N°3 : Votre niveau de formation**

Renseignements concernant votre niveau de formation : (cochez les cases qui correspondent à votre situation)	
<b>Dernière classe suivie :</b>	<input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup> <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> de l'enseignement général <input type="checkbox"/> CAP ou BEP <input type="checkbox"/> Terminale <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> année de Licence, DUT, BTS ou équivalent <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> année de Licence <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> cycle de l'enseignement supérieur ou équivalent
<b>Diplôme le plus élevé obtenu :</b>	<input type="checkbox"/> Aucun diplôme <input type="checkbox"/> Certificat d'étude primaire (CEP) <input type="checkbox"/> Brevet des collèges (BEPC), DNB ou équivalent <input type="checkbox"/> CAP, BEP ou autre certification de même niveau <input type="checkbox"/> Baccalauréat général, technologique, professionnel <input type="checkbox"/> ESEU, DAEU, ou autre certification de niveau IV <input type="checkbox"/> DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau III <input type="checkbox"/> Diplôme de niveau II : licence (ou maîtrise) <input type="checkbox"/> Diplôme de niveau I : master (ou DESS, DEA), titre d'ingénieur, diplômé
Avez-vous obtenu un diplôme ou un titre à l'issue d'une formation professionnelle?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, lequel.....

Attention, pour certains titres ou diplômes, il peut vous être demandé des pièces complémentaires. Merci de vous reporter au document fourni, correspondant au titre ou diplôme que vous visez s'il y a lieu.

**1. Pour justifier de votre identité, vous fournissez :**

- ✓ une photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou une photocopie de votre passeport
- ✓ ou une photocopie de votre titre de séjour

**2. Pour justifier de chacune de vos activités :**

Pour vos activités salariées, vous fournissez :

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE  
POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER

- ✓ soit une attestation signée de votre employeur (modèle joint dans le document annexe)
- ✓ soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent), si vous ne pouvez pas ou si vous ne souhaitez pas demander d'attestation à votre employeur.
- ✓ vous pouvez joindre un relevé de carrière (demandé à la CNAV des travailleurs salariés pour Paris et sa région et à la CRAM pour la province) en complément.

Pour vos activités bénévoles, vous fournissez :

- ✓ une attestation signée par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature. Cette attestation est obligatoire pour que vos activités bénévoles soient prises en compte.

Pour vos activités non salariées (libérales), vous fournissez :

- ✓ L'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSSAF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

**RUBRIQUE N°4 : Déclaration sur l'honneur**

Déclaration sur l'honneur

Je

soussigné(e), \_\_\_\_\_,

déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme visé constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile.

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature du candidat :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).

**Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable**

**LIVRET N°2**

**Activité n°1 : Analyser le projet d'architecture intérieure e de design et construire le programme**

Présentation du cadre de votre intervention

Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Documents supports de la soutenance. :	
<b>Auto-analyse</b>	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre :	



<b>Activité n°2 : Création et conception de nouveaux objets, espaces et cadres de vie en design et architecture intérieure</b>	
Présentation du cadre de votre intervention	
Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Documents supports de la soutenance	
<b>Auto-analyse</b>	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE  
POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER

<b>Activité n°3 : Maîtrise, direction de la direction de la construction et de la fabrication.</b>	
Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Documents supports de la soutenance	
<b>Auto-analyse</b>	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE  
POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER

<b>Activité n°4- Gestion de l'activité d'architecte d'intérieur/designer</b>	
Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Documents supports de la soutenance	
<b>Auto-analyse</b>	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre :	
Compétences mises en œuvre	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE  
 POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER

**Descriptif de l'expérience salariée/non salariée/bénévole en rapport avec le titre visé (dans l'ordre antichronologique)**

NOM : .....

Prénom : .....

Emploi ou fonction Bénévole occupé	Nom et lieu De l'entreprise (ou Autre structure) dans Laquelle les activités ont été exercées	Secteur d'activité De l'entreprise ou De la structure	Statut dans cet 1 :Emploi : 2 :Salarié 3 :Bénévole 4 :Travailleur indépendant 5 :Profession libérale	Temps de travail 1 : tps complet 2 : tps partiel 3 : autre  (indiquer le nombre d'heures par mois)	Total des heures Effectuées dans Cette fonction ou Cet emploi	Périodes d'emploi		Principales Activités exercées en rapport Avec le titre visé
						Date de début	Date de fin	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE  
 POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER

**Liste des documents et des justificatifs joints à votre demande**

Nom.....Prénom .....

Documents fournis	nombre	Descriptif	Commentaires	
			Date de début	Date de fin
CV + Lettre de motivation				
Livret rempli				
Justificatif d'identité Précisez la nature de la pièce d'identité				
Justificatifs d'activité				
Certificats de travail				
Attestation d'emploi				
Bulletins de salaires				

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE  
 POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER

Contrats de travail			
Autres			
<b>Justificatifs de diplômes</b> ou Du relevé de notes Ouvrant droit à dispenses ou bénéfices			
<b>Lettre de recevabilité</b>	A remplir par		Envoyé le
<b>Date de réception du dossier</b>	l'administration		